

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS
A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

LE MOT ET LA CHOSE

Il en arrive une bien bonne à notre confrère parisien « La Petite République ». La direction d'un journal pédagogique du Midi le poursuit en correctionnelle, pour l'avoir traité de *clérical* !

Nous n'avons pas à prendre parti dans l'affaire, mais il serait intéressant de savoir si le mot *clérical* constitue non pas seulement une insulte, mais même une diffamation. Notez bien qu'il ne s'agit pas d'une dénonciation, du fait d'aller dire à un supérieur plus ou moins libre penseur, que son subordonné est *clérical*, ce qui pourrait causer des ennuis au dit subordonné ; non, il s'agit d'un journaliste qui ne relève que de l'opinion publique. Serait-elle si farouchement anticléricale, cette opinion publique, qu'elle se refuse absolument à lire les feuilles entachées de *cléricalisme* ? L'existence des *Croix* et de la *Libre Parole* nous montre que ce progrès n'est pas encore réalisé en France. Alors, que peut-il bien y avoir sous le procès que soulève le journaliste toulousain ? un accès de mauvaise humeur assez compréhensible et pas autre chose.

Depuis déjà longtemps, on ne fait plus de la polémique d'idées, mais bien de la polémique de personnes ; on ne discute plus sur les faits, mais bien sur les mots et pour adresser un reproche à quelqu'un, on ne prend pas la peine de rappeler quelques-uns de ses actes, on lui applique une épithète plus ou moins exacte, plus ou moins sonore. Ce n'est plus le calembour dont la goguenardise couvrait la méchanceté, employé par Henri Rochefort, dans sa jeunesse, — il y a longtemps ; — c'est le qualificatif qui classe l'individu parmi vos ennemis, et il est bien entendu que les ennemis politiques sont tous des canailles ou des imbéciles.

Il est vraiment fort regrettable que ce procès n'ait pas lieu en cour d'assises. Le journal poursuivi apporterait sans doute la preuve du *cléricalisme* de son adversaire et nous aurions, peut-être, une définition juridique du *cléricalisme*. A la veille des élections de 1902, cette définition serait d'un précieux secours pour le classement des candidats ; elle éviterait bien des paroles inutiles et mettrait un peu de clarté dans l'esprit des électeurs qui resteront épouvantés devant l'orgie d'insulte que préparent déjà la *Libre Parole*, l'*Intransigeant* et les diverses *Croix*.

Faute de ce point intéressant, nous saurons toutefois, après cet original procès, si le mot *clérical* constitue une insulte et une diffamation. Il nous souvient d'avoir entendu un prédicateur tonitruer, dans un « sermon pour hommes », sur le respect humain et il s'écriait : « Quelques-uns d'entre vous seront peut-être appelés jésuites et devant cette appellation ils protesteront et peut-être même s'indigneront. Pourquoi donc ? Le titre de jésuite doit être porté avec fierté et ce sont des remerciements, non des protestations, qui devraient s'élever de la bouche de ceux qui reçoivent ce vocable. » C'était un plaidoyer *pro domo* que faisait cet excellent père — ai-je dit qu'il était jésuite.

Mais il avait parfaitement raison même, car il fut sévèrement réprimandé par ses supérieurs pour son excès de franchise.

On n'insulte pas un individu en lui disant ce qu'il est ; on ne le diffame pas en lui appliquant une épithète que d'autres portent avec ostentation et qui rappelle non des faits punissables, mais une tournure d'esprit. Demandez à M. de Mun ou à M. Lerolle. Tout le monde n'est pas comme cet infortuné M. Méline, *clérical* sans le savoir, car c'est à lui et à son aveugle optimisme que nous avons dû la levée de croix des Assomptionnistes et autres, qui défend avec énergie de vouloir enrayer l'invasion des moines.

Si la *Petite République* est condamnée, M. Méline va mettre en mouvement tous les huissiers de son arrondissement, pour assigner tous les républicains qui le traitent de *clérical* et tous les nationalistes qui le traitent d'*anti-clérical*. Lorsqu'il restera seul, il sera tranquille. Nous aussi.

A. Z.

EN CHINE

La restitution

Le palais des ancêtres, gardé par les troupes françaises, a été remis aux Chinois avec tous les objets précieux qu'il renfermait. Les Chinois en sont très reconnaissants, car tous les palais occupés par les autres nations avaient été complètement vidés avant leur restitution.

Le retour du général Voyron

Le général Voyron a quitté Tokio le 15 août, sur un paquebot de la compagnie des Messageries maritimes. Il a été, ainsi que tous les officiers de sa suite, l'hôte du gouvernement japonais pendant la durée de son séjour, qui a été marqué par des réceptions et des fêtes très brillantes.

Au Transvaal

La Proclamation de Kitchener

Après les protestations individuelles, voici des associations autorisées qui élèvent à leur tour la voix. L'Association internationale pour l'arbitrage et la paix, présidée par M. Félix Moscheles, et celle du conseil exécutif de la Fédération socialiste démocrate dénoncent l'infâme politique du gouvernement anglais, politique équivalente à une dégradation de toute l'Angleterre. Enfin dans une séance du comité Battersea, William Stead a fait voter une résolution protestant contre la violation des stipulations de la Haye et déclarant que la paix ne peut être rétablie que par un arbitrage sur la base de la complète indépendance pour les Républiques boers.

INFORMATIONS

Les Résultats du Recensement de 1901

Tous les renseignements relatifs au dernier recensement étant parvenus au ministère de l'intérieur, il est possible maintenant de donner les chiffres exacts de la population de Paris et des départements.

Ces chiffres confirment ou complètent les indications que nous avons données déjà au jour le jour ; ils permettent, de plus, d'intéressantes comparaisons.

C'est ainsi que la population présente en France le 24 mars 1901 s'élève à 38 millions 641,333 personnes, alors que le 29 mars 1896 — date du précédent dénombrement — elle n'était que de 38 millions 228,969 personnes.

L'augmentation, pendant la dernière période de cinq années, est donc de 412,364 individus. Elle n'avait été que de 133,819 pendant la période précédente, 1891-1896.

Le résultat est encore plus frappant si on le compare à la période de dix années 1886-1896. Pendant ces dix ans, l'augmentation de la population n'avait été que de 299,072 personnes.

L'augmentation de la seule période quinquennale 1896-1901 lui est donc supérieure de plus d'un tiers, et l'on ne peut qu'enviesager avec satisfaction la marche ascensionnelle que semble suivre le mouvement de la population française.

Comme on l'avait déjà constaté en 1896, ce sont les centres urbains qui ont surtout bénéficié d'un accroissement de population.

Paris, par exemple, a aujourd'hui 148,604 habitants de plus qu'en 1896 ; Marseille, 47,428 ; Nice, 18,853 ; Le Havre, 11,067 ; Brest, 9,524 ; Limoges, 713 ; etc., etc.

Les augmentations portent sur 28 départements seulement ; les diminutions, au contraire, s'étendent sur 59 et, principalement, sur les communes rurales.

Il y a parfois diminution dans l'ensemble du département, lors même que la population des villes ou des centres industriels de ces mêmes départements s'est accrue. C'est le cas, notamment pour les départements suivants : Allier (Montluçon, augmentation de 3,429) ; Charente-Inférieure (Rochefort, 1,514 ; La Rochelle, 2,944) ; Indre-et-Loire (Tours, 1,214).

Les départements où s'est produite la plus forte augmentation sont : Seine, 289,662 ; Nord, 70,617 ; Bouches-du-Rhône, 57,466 ; Pas-de-Calais, 49,584 ; Finistère 34,603 ; Seine-et-Oise, 32,863 ; Alpes-Maritimes, 32,630 ; Loire, 20,416 ; Hérault, 19,949 ; Var, 17,116 ; Meurthe-et-Moselle, 17,023 ; Seine-Inférieure, 16,215 ; Loire-Inférieure, 13,031 ; Gironde, 11,928.

Les diminutions les plus sensibles ont été relevées dans les départements suivants : Yonne, 14,949 ; Lot, 14,577 ; Dordogne, 13,315 ; Puy-de-Dôme, 12,488 ; Haute-Garonne, 11,434 ; Orne, 11,369 ; Ardèche, 10,638 ; Gers, 10,443.

Comme conséquence des résultats définitifs du recensement, la Chambre prochaine comptera 589 députés au lieu de 581, chiffre de la Chambre actuelle. Neuf arrondissements, en effet, gagnent un siège : ce sont ceux de Grasse, Marseille, Carcassonne, Montpellier, Lorient, Lille, Béthune, Lyon et Saint-Denis. De plus, Paris aura trois sièges nouveaux dans les quatrièmes, septième et dix-septième arrondissements. Par contre, quatre arrondissements perdent un siège : ceux d'Arras, d'Yvetot, d'Amiens et de Péronne. Le gain définitif est donc de huit sièges.

Tirage d'obligations

Canal de Panama (bons et obligations)

Le numéro 361,782 gagne 500,000 fr.
Le numéro 448,846 gagne 100,000 fr.
Les numéros 1,844,010 et 1,731,089 gagnent chacun 10,000 fr.
Les numéros 561,790, 513,222, 99,035, 1,665,046, 1,239,223 gagnent chacun 2,000 fr.

Cinquante numéros gagnent chacun 1,000 fr.

CHRONIQUE LOCALE

Election au Conseil d'arrondissement

Par décret ministériel, les électeurs des cantons de Gourdon et de Montcuq sont convoqués le 1^{er} septembre 1901 à l'effet de pourvoir au remplacement au siège de conseiller d'arrondissement de MM. Pons et Boudou, élus le 21 juillet, conseillers généraux de ces mêmes cantons.

Recensement

D'après les renseignements relatifs au dernier recensement, il est constaté que notre département est un des plus atteints par la dépopulation.

En effet, on a relevé en rapport avec le recensement de 1891-1896 une diminution pour notre département de 14 577 habitants.

Médaille d'honneur

Par arrêté du ministre des travaux publics, une médaille d'honneur a été décernée à M. Cavalie François éclusier.

Postes

En vue de faciliter l'acheminement des correspondances à destination de Paris, les bureaux centraux, chargés du service de la distribution dans les XII^e, XIII^e, XIV^e, XV^e, XVI^e, XVII^e, XVIII^e, XIX^e, et XX^e arrondissements, porteront respectivement, à partir du 1^{er} octobre prochain, le numéro de l'arrondissement dans lequel ils sont situés.

Comme conséquence, et en vue d'éviter des confusions dans la transmission des correspondances adressées poste restante, les bureaux de Paris numérotés de 12 à 20 recevront les numéros 112, 113, 114, 115, 116, 117, 118, 119 et 120.

MINISTÈRE DES FINANCES

Direction générale des Manufactures de l'Etat

Avis

Un concours (*programme n° 1*) pour le recrutement du personnel admissible aux emplois supérieurs de la culture et de la Comptabilité dans les Manufactures aura lieu dans le courant du mois de Décembre prochain. Les jeunes gens qui désirent s'y présenter devront se faire inscrire avant le 3 Novembre 1901 dans les bureaux de l'une des Directions sises à Alger, Béthune, Bordeaux, Cahors, Chambéry, Châteauroux, Dieppe, Dijon, Grenoble, Le Havre, Le Mans, Lille, Limoges, Lyon, Marseille, Morlaix, Nancy, Nantes, Nice, Orléans, Paris (*Gros-Cailou*), Périgueux, Riom, Tonneins, Toulouse et Vesoul.

Les demandes d'inscription devront être accompagnées des pièces suivantes :

- 1° L'acte de naissance légalisé constatant que le postulant est français ou naturalisé et qu'il aura au 1^{er} Novembre de l'année du concours 20 ans au moins et 26 ans au plus ;
- 2° Un certificat de bonnes vie et mœurs délivré par le Maire de sa commune ;
- 3° Un certificat de libération ou d'exemption du service de l'armée active ;
- 4° Le diplôme de bachelier soit ès-lettres, soit ès-sciences, soit de l'enseignement secondaire spécial, soit un certificat constatant que le candidat a été classé dans les 150 premiers sur la liste d'admissibilité à l'Ecole navale ;

5° Un certificat d'un médecin assermenté constatant que le postulant n'a aucun vice de constitution ni aucune infirmité qui le rendrait impropre à un service actif.

Des exemplaires du programme sont déposés dans les bureaux des Chefs de service en résidence dans les villes sus-indiquées où seront passés les examens écrits. Quant aux épreuves orales, elles auront lieu dans les localités qui seront désignées ultérieurement. Un avis spécial adressé aux candidats admis à ces épreuves leur indiquera la ville où ils doivent se rendre ainsi que le lieu, le jour et l'heure fixés pour l'examen.

CAHORS

Mort en Chine

Une dépêche du ministère de la guerre au maire de Cahors, annonce la mort de notre compatriote M. Julien Gayet, officier d'administration du corps expéditionnaire de Chine.

M. Gayet, est décédé au moment où il s'embarquait pour rentrer en France.

Nous adressons nos condoléances à sa famille.

Concours de tir

Parmi les sous-officiers qui ont pris part et ont remporté des prix au concours de tir qui a eu lieu dernièrement à Rennes (Ille-et-Vilaine), entre les régiments de France, nous relevons les noms des sergents Galey et Gernoles, du 3^e bataillon du 7^e de ligne, qui ont été classés, le premier avec le numéro 188, le deuxième avec le numéro 377, sur 400 sous-officiers classés.

Le 7^e de ligne a le numéro 111 de classement.

Liste des sous-officiers classés pour des emplois civils ou militaires

Dans la liste des sous-officiers classés pour des emplois civils ou militaires, que publie l'Officiel du 14 août, nous relevons : *Courrier facteur.* — M. Douziech Louis-François, ex-adjutant au 7^e de ligne.

Commis des douanes. — M. Braud Maurice-François, brigadier de gendarmerie à la 17^e légion bis de gendarmerie. Au corps.

Préposé de 2^e et 3^e classe de douanes. — M. Dauliac François, adjudant au 7^e de ligne. Au corps.

Receveur-buraliste. — M. Paganel Jean-Baptiste-Emile, ex-sergent-fourrier au 7^e de ligne.

Expéditionnaire des postes et télégraphes. — M. Fontas Jean, adjudant au 7^e de ligne. Au corps.

Commis ambulancier des octrois et entrepôts. — M. Escabasse Jean-Ernest, ex-sergent au 7^e de ligne, également classé surveillant à la Bourse du Travail.

Ordonnateur des pompes funèbres. — M. Fayard Jacques, adjudant au 7^e de ligne. Au corps.

Fête Vénitienne

La fête vénitienne qui par suite du mauvais temps n'avait pu avoir lieu dimanche dernier, a été donnée mercredi soir.

Un public nombreux s'était rendu sur les quais d'où le spectacle était magnifique.

De nombreuses embarcations magnifiquement illuminées sillonnaient la rivière, offrant un spectacle délicieux, cependant que la musique militaire faisait entendre les meilleurs morceaux de son répertoire.

A 10 heures un feu d'artifice fut tiré dans l'île de Robinson dont les arbres étaient garnis de lampions.

Après le feu d'artifice qui fut des plus brillants, un bal et une bataille de confettis très animés ont eu lieu, et ont duré très tard dans la nuit.

Fête superbe, dont nous félicitons les organisateurs.

Réunion des cantonniers

Ainsi que nous l'avions annoncé, la réunion des cantonniers a eu lieu jeudi matin, dans la salle du théâtre, sous la présidence de M. Jean Vésone, directeur du Cantonnier.

Les sénateurs, députés, et conseillers généraux avaient été spécialement invités ; à part, MM. Cassaignes, Pagès-Lechesne, et Talou, nul autre n'y assistait.

Plus de trois cents cantonniers étaient présents à cette réunion, dont M. Vésone exposa le but : la formation de l'association fraternelle des cantonniers du Lot.

Le bureau de l'association aussitôt composé, M. Vésone donna lecture des statuts de l'association qui furent adoptés après quelques légères modifications.

La réunion terminée, les cantonniers se rendirent dans une des salles de l'immeuble des Petits-Carmes où eut lieu un banquet que présida M. Cassaignes, conseiller général de Puy-l'Evêque, assisté de MM. Pagès-Lechesne, conseiller général de Luzech, et Vésone.

Au dessert, M. Cassaignes prit la parole et assura les cantonniers de tout son concours au Conseil général.

M. Pagès-Lechesne, à son tour se leva, et remercia les cantonniers de l'avoir appelé à leur réunion, et après avoir montré tous les avantages qu'il y a pour le prolétariat à se grouper, porta un toast, aux applaudissements de tous, au gouvernement de défense républicaine et à M. Baudin, ministre des travaux publics.

Après le banquet, M. Vésone dans un discours applaudi développa et explique diverses questions intéressant les cantonniers.

Ce fut au milieu du plus vif enthousiasme que les cantonniers se retirèrent certains qu'aidés par les élus, ils obtiendront satisfaction dans leurs justes et légitimes revendications.

Probité

M. Marlas, menuisier, demeurant 2, rue des Boulevard, a trouvé hier soir à la fête de Cabessut, une montre d'une certaine valeur qu'il tient à la disposition de la personne qui l'a perdue.

La réclamer au bureau de police ou à M. Marlas.

Conseil de guerre

Un soldat du 7^e de ligne, en garnison à Cahors, a profité du moment où ses compagnons faisaient la sieste, après les fatigues du matin, pour explorer les poches d'un dormeur, le soldat Cabanes.

L'accusé, qui s'appelle Jean Bacquié, a opéré avec une certaine habileté. Dans le porte-monnaie de Cabanes il trouva un louis de vingt francs enveloppé dans du papier, et il eut le soin, après l'avoir enlevé, de le remplacer dans la même enveloppe par une pièce d'un franc.

Cabanes ne se serait certainement, au début, aperçu de rien, car Cabanes possède, en bon militaire, « un mouchoir de poche, un couteau et un porte-monnaie » dans la poche de son pantalon. C'est un soldat de la chambrée qui faisait la sieste, sans dormir cependant, auquel il a dû de s'apercevoir du vol dont il avait été victime.

La disparition de la pièce de vingt francs fut assez longue à établir si nous en croyons le plaignant. Il possédait son couteau, son mouchoir et son porte-monnaie, et cela lui suffisait. Il s'aperçut enfin que son porte-monnaie avait été exploré et apprit que le louis si adroitement substitué venait d'être échangé dans une cantine du régiment, sous prétexte d'un achat de paquet de tabac et de cahier de papier à cigarettes.

On procéda à une enquête. Bacquié fut aussitôt découvert comme auteur du vol et fit des aveux.

Il a été condamné à une année d'emprisonnement. Son défenseur, M^e Catenac, demandait l'acquiescement par la minorité de faveur, invoquant les lacunes de la récente loi du 19 juillet 1901. Le conseil a cru devoir passer outre.

Tribunal correctionnel

Audience du 14 août 1901

Contravention à la loi du 3 juillet 1877. — Tout d'abord, défilent devant le tribunal, Marie Amadiou, veuve Bénazeth, des Junies ; Antoine Rossignol, de Blars ; Léopold Bosc, de Sérignac ; Armand Caussanel, de Blars, et Basile Poujade, de Blars, qui ont négligé de présenter leurs chevaux à la commission de réforme. Une amende de 25 francs avec sursis est octroyée à chacun d'eux.

Délits de chasse. — Joseph Malique, cultivateur à Saint-Géry, et Sylvain Bousquet, de Villesèque, qui ont chassé et colporté du gibier en temps prohibé sont condamnés à 50 francs d'amende chacun.

Délit de pêche. — Le jeune Poujols, de Labéraudie, âgé de 19 ans, surpris à la pêche par le garde-pêche Labarrière, est condamné à 5 francs.

Coups et blessures réciproques. — Jean Bourrières, âgé de 31 ans, cultivateur à Lalbenque, et Mathieu Malmont, âgé de 63 ans, cultivateur au même lieu, qui se sont portés des coups et fait des blessures, sont condamnés à 25 francs d'amende chacun.

Vols. — A cette audience ont comparu les nommés Valmary et Rigal, auteurs des vols de lapins, de poules, de perdreaux, de pigeons, que nous avons relatés tout récemment.

Léon Valmary, âgé de 43 ans, cordonnier à Cahors, Rigal Jules, 38 ans, cultivateur à Cahors, avouent la plupart de leurs méfaits ; il les regrettent profondément.

Tous deux ont déjà subi plusieurs condamnations, notamment Rigal qui en est à sa dixième.

Le tribunal condamne Valmary et Rigal à 40 jours de prison.

Dans cette affaire, débutait comme défenseur, un jeune avocat, M^e Camille Autefage, secrétaire de M^e Lagarrigue : il présentait la défense de Rigal. En excellents termes, il a raconté la vie toute de malheurs et de misères de son client et a sollicité du tribunal beaucoup d'indulgence.

C'est avec plaisir que nous avons écouté le jeune avocat qui du premier coup a montré un réel talent, qui fait augurer de beaux succès pour l'avenir.

M^e Bourdin, au nom du barreau, lui a souhaité la bienvenue, et M. Lurguie, au nom du tribunal, lui a adressé de chaleureuses félicitations.

— La veuve L..., âgée de 31 ans, étant en service à l'hôtel de la Croix-Blanche, chez Mme Couderc, y a dérobé une série d'objets mobiliers qu'elle a transportés à son domicile, où ils ont été retrouvés.

Le tribunal, tenant compte de son repentir et considérant qu'elle n'a jamais été condamnée, lui applique trois mois de prison avec le bénéfice de la loi Bérenger.

Musique du 7^e de ligne
PROGRAMME DU 18 AOÛT 1901

Allegro Militaire,	Suppé
Si j'étais Roi, Ouv.	Adam
Les Jolies Viennoises, valse.	Ziehrer
Les Mousquetaires au Couvent, 1 ^{re}	Veruey
A Passe-Pied,	Gillet
B. Rose Monse, valse.	Bosc
Marche N° 1	Schubert

Dimanche à 8 h. et demie

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS
Du 13 au 17 août 1901

Naissances

Frayssie, Germaine, rue Nationale, 7.
Girma, Marie-Thérèse-Henriette, ancienne gendarmerie.

Décès

Baboullène, Françoise, Vve Soulié, 63 ans, à l'hospice.
Bras, Marie-Anne, Vve Bacou, 87 ans s.p. rue St-Namphaize, 10.
Cure, Adelaïde, couturière, 38 ans, célibataire, à l'hospice.

CAFÉ DU MIDI

Monsieur Charles TREILLIS, ex-premier garçon du Grand Café de la Promenade, a l'honneur de prévenir le public qu'il s'est rendu acquéreur du

CAFÉ DU MIDI

Boulevard Gambetta, à Cahors.

Messieurs les Consommateurs sont assurés de trouver dans cet établissement des consommations de tout premier ordre, des liqueurs de marques et un service irréprochable.

Arrondissement de Cahors

CONCOTS. — Le concours annuel du Comice agricole des Bas-Plateaux-du-Quercy sera tenu à Concots, le dimanche, 1^{er} septembre.

La somme de 800 fr. sera distribuée en plusieurs primes aux propriétaires des meilleurs animaux reproducteurs de la race ovine des causses du Lot, savoir :

8 prix pour les agneaux mâles, 8 pour les agnelles (lots de 5 têtes), 8 pour les antenais mâles, 8 pour les antenaises (lots de 5 têtes), 8 pour les béliers de 2 à 4 ans faits et 8 pour les brebis de 2 à 4 ans.

Une médaille d'argent et une médaille de bronze seront en outre décernées, au nom de M. le Ministre de l'agriculture, aux deux meilleurs lots exposés.

Ces encouragements sont spécialement réservés aux éleveurs des cantons de Lalbenque, de Limogne et de St-Géry.

A midi, les membres du Comice offriront un banquet à M. le Préfet du Lot, leur président d'honneur, et à MM. Rey, député, Costes et Cocula, sénateurs. Les personnes qui désireront se faire inscrire voudront bien adresser leur demande avant le 24 courant, terme de rigueur, soit à M. Andissac, maître d'hôtel, soit à M. Bach, secrétaire du Comice.

La cotisation est fixée à 3 fr. 50.

FRAYSSINET-le-GÉLAT. — Nous recevons la lettre suivante :

Pech-Grand, par Frayssinet-le-Gélat (Lot).
Monsieur le Directeur,

Je compte sur votre courtoisie pour faire insérer dans votre journal et à la même place où vous avez inséré, dans votre numéro du 6 août dernier, un article me concernant, la réponse suivante :

« Je n'ai pas à me défendre des accusations mensongères contenues dans cet article. Tout le monde dans le canton a déjà fait bonne justice de ces accusations qui ne servent qu'à faire juger à sa juste valeur le courageux citoyen qui n'a même pas osé se faire connaître. Je me contenterai de faire savoir à l'auteur de cet article que je ne prise absolument les attaques d'un adversaire qui n'a pas le courage de se montrer, et que, si je ne sais pas, en ma qualité de vieux soldat, mettre comme certains pédagogues, les « poings » sur les i, je mets rarement les pieds... dans le plat, et que pardessus tout je signe mes articles de mon nom et donne mon adresse à tous les braves gens qui voudront venir sans masque, me demander des explications que je suis tout disposé à leur donner. »

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations empressées.

D^r DUC.

Nous sommes étonnés de la vivacité de cette lettre ; l'article paru dans nos colonnes du 6 août, ne prête certainement pas à pareil emportement.

Sans doute, il est possible que M. Duc soit mécontent, mais dans sa lettre il aurait pu traduire son mécontentement d'une façon plus calme, et moins menaçante.

Car cela ne réussit pas toujours de se gendarmier ainsi ; et si notre correspondant — à qui nous laissons le soin de répondre à M. Duc, — ne connaît pas, sergionniéguieu « l'a droite alignement » comme un vieux soldat, M. Duc n'a pas l'air non plus de savoir ce que savent tous les citoyens, c'est que dans les journaux, lorsqu'un article paraît sans nom d'auteur, il y a un responsable qui se charge de fournir les explications à qui les demande.

LA RÉD.

CASTELNAU. — Foire. — Notre foire a été assez belle, on remarquait surtout de nombreux visiteurs étrangers.

Les divers foirails étaient bien garnis. Voici quelques cours pratiqués.

Bœufs d'attelage de 500 à 800 fr. la paire, vaches de 350 à 600 fr. la paire, veaux 0,75 c. le kilog. porcelets de 15 à 35 fr. pièce.

Volaille. — Poules, canards et dindons de 0,55, à 0,70 c, la livre Poulets, 0,60, pigeons, de 0,65, à 1 fr. 25 la paire, lapins domestiques, de 0,75, à 1 fr. 50 pièce.

(Eufs, 0,60 la douzaine.
Halle aux grains. — Blé, 12 fr. 50 ; maïs, 9 fr. ; avoine, 7 fr. le tout les 4/5.

Arrondissement de Gourdon

CORRESPONDANCE

Nous recevons de M. Lachèze la lettre suivante :

Martel, le 12 août 1901.

Monsieur le Directeur,

Vous avez publié dans le Journal du Lot le jour même de l'élection du Conseil général, sans doute pour que je ne puisse pas y répondre, un article intitulé : les votes de M. Lachèze.

Si cet article ne contenait que des allégations fantaisistes, je l'aurais laissé passer comme tous ceux qui, pendant les trois mois de la période électorale, ont inondé votre journal.

Mais il y a des affirmations fausses et mensongères qui ne peuvent rester sans un démenti.

Votre correspondant dit que dans le projet voté il y a 2 ou 3 mois par la Chambre relatif au crédit alloué au Ministre de la guerre pour qu'il soit attribué du vin aux soldats, M. Lachèze a voté contre ce projet.

C'est absolument faux — J'ai, au contraire, voté ce crédit, ainsi qu'il est constaté par le procès-verbal de la séance du 21 février 1901. (Voir l'Officiel du 22 février).

Dans tous mes votes j'ai manifesté ma vive sympathie pour l'amélioration du sort du soldat, soit en réclamant la réduction à 2 ans du service militaire, soit en votant la suppression des 28 jours. — Dans cette circonstance j'avais une raison de plus pour voter cette proposition qui en avait des députés de la région vinicole, c'est que je représente un arrondissement qui produit du vin et que je suis moi-même un viticulteur.

Certes, je suis partisan de la liberté de la presse comme de toutes les libertés. J'admets les critiques et les attaques même les plus violentes, mais dénaturer les actes de son adversaire, lui attribuer des votes qu'il n'a pas mis et lui imputer le contraire de ce qu'il a fait, je ne sais comment cela se nomme dans la presse, — ailleurs on l'appelle de l'escobarderie. —

Votre correspondant dit encore que j'ai voté pour l'ajournement de l'impôt sur le revenu (contre-projet Cavaignac). C'est également faux. A la séance du 9 juillet 1895, j'ai voté contre l'ajournement.

Quant aux critiques qu'il formule sur la plupart de mes votes qu'il a eu soin de dénaturer, je lui ferai remarquer que souvent, et notamment à la séance du 10 février 1894 qu'il signale à la vindicte publique, je me suis trouvé en compagnie de MM. Bourgeois, Isambert, Leygues (Lot-et-Garonne), Mougeot, Pochon, Poincaré, Talou, Trouillot, etc. J'ai bien l'honneur de vous saluer.

A. LACHÈZE.
Député,
Conseiller Général.

M. Lachèze, après un mois de réflexion, daigne répondre à un article paru dans nos colonnes.

Le dépit de n'avoir pu obtenir, grâce à nous, une honnête majorité dans son canton, l'incite à nous écrire une lettre violente, injurieuse.

M. Lachèze nie les affirmations que nous avons publiées, soit : à notre correspondant le soin de répondre ; mais M. Lachèze parle « d'escobarderie. »

Seulement, en homme courageux et loyal, il se garde bien de préciser ; déjà, au cours de la dernière période électorale, nous l'avions invité à nous expliquer certaines allusions qu'une de ses affiches contenait : il n'a pas répondu, il s'est tenu coi. Aujourd'hui, pas plus qu'hier, il ne précisera son injure et ne dira à qui elles s'adressent.

Dans sa lettre de remerciements aux électeurs, M. Lachèze accuse ses adversaires d'avoir jeté l'argent à profusion aux journaux pour répandre contre lui l'injure et le mensonge.

Mais, M. Lachèze ne précise pas : il insinue, il injurie en bloc, de façon qu'on ne puisse lui demander des explications.

Ça, c'est de l'escobarderie. Au Journal du Lot, comme dans tous les journaux qui ont mené campagne contre le député de Gourdon, ce dernier était bien personnellement visé ; dans ses lettres aux journaux, M. Lachèze ne désigne personne, car il sait ce qu'on aurait fait.

M. Lachèze met en pratique les principes

de ses maîtres actuels, les Jésuites : il insinue et se dérobe.

Et il ose parler d'escobarderie ! Regardez-vous bien une fois pour toutes, M. Lachèze !... du reste, nous nous retrouverons.

La Réd.

GOURDON. — Conseil d'arrondissement.

— Les membres du conseil d'arrondissement se sont réunis à l'hôtel de la Sous-Préfecture le 12 courant à 3 heures du soir, sous la présidence de M. Baspeyras, doyen d'âge, assisté du plus jeune conseiller M. Granouillac comme secrétaire.

Etaient présents :

MM. Baspeyras, Lasserre, Pécot, Laplagne, Bergougnoux et Granouillac

Etaient absents MM. Pébeyre et Brugalières.

M. le Sous-Préfet assiste à la séance.

Il est procédé à l'élection du bureau définitif.

Sont élus par 4 voix contre 2 M. Lasserre président et M. Granouillac secrétaire.

M. Bergougnoux est élu membre de la commission des tabacs.

L'élection du bureau est très significative ; depuis longtemps M. Laplagne, la doublure de M. Lachèze, présidait le conseil d'arrondissement. Les dernières élections ont changé la situation ; trois modérés ont été remplacés par trois radicaux.

Tout présage que l'arrondissement de Gourdon se débarrassera pour toujours des partis rétrogrades en mai 1902

GOURDON. — Foire. — Malgré la chaleur excessive que nous subissons depuis quelque temps, notre dernière foire, qui a été tenue mercredi dernier, a été assez importante.

Les divers marchés étaient bien approvisionnés pour la saison et les transactions ont été fort actives.

Voici les cours pratiqués.

Il s'est traité quelques affaires sur les bœufs d'attelage dans les prix de 430 à 730 fr. la paire.

La vente a été un peu lente sur les bœufs gras, qui se sont vendus de 28 à 30 fr. le quintal, poids vif.

Les moutons gras ont valu de 0 fr. 65 à 0 fr. 70 le kilogramme, poids vif.

Les brebis ou moutons pour l'élevage se sont vendus de 17 à 29 fr. la pièce, selon qualité.

Voici la mercuriale de la halle aux grains :

150 hectolitres de blé vendus au prix moyen de 16 fr. l'hectolitre ; 80 hectolitres de seigle vendus au prix de 11 fr. 60 l'hectolitre ; 20 hectolitres de maïs vendus au prix de 15 fr. l'hectolitre ; 150 hectolitres d'avoine vendus au prix de 8 fr. l'hectolitre ; 30 hectolitres de pommes de terre vendus au prix de 5 fr. 50 l'hectolitre.

La volaille s'est vendue à raison de 0 fr. 70 à 0 fr. 75 la livre et les œufs ont valu de 0 fr. 55 à 0 fr. 60 la douzaine.

— Tribunal Correctionnel. — Audience du 12 août. — Le nommé Henri Hugon, qui

a chassé en temps prohibé, est condamné à huit jours de prison et à 100 fr. d'amende comme récidiviste endurci.

— Auguste Molinié, meunier à Concorès est condamné à huit jours de prison et à deux amendes de 5 fr chacune pour avoir outragé les gendarmes qui lui dressaient procès-verbal pour contravention à la police du roulage.

— Le nommé Auguste Garrigue, domestique au petit séminaire de Montfaucon, qui a volé un billet de banque de mille francs au préjudice de l'économiste de cet établissement, mais qui l'a rendu se voyant découvert, est condamné à quinze jours de prison et aux dépens.

— Jean-Ernest Bouchonnet, âgé de 36 ans, né à Moulin-sur-Yère (Cher) est condamné à dix jours de prison pour mendicité Bouchonnet a déjà subi plusieurs condamnations antérieures pour des délits analogues.

— H. A..., épouse D..., âgée de 43 ans, ménagère à Saint-Germain est inculpée de vol de vin au préjudice du nommé Gaulié, cultivateur au même lieu. Après des débats assez confus, cette affaire a été mise en délibéré le jugement être rendu le 24 août prochain.

Le nommé Pierre Faurie, âgé de 43 ans s'étant pris de querelle avec le nommé Jacques Emiles Palus, 43 ans Faurie avait frappé si brutalement Palus, que ce dernier tomba et fut laissé pour mort dans un fossé de la route.

Faurie est condamné à 5 mois de prison.

LABASTIDE-MURAT. — La foire du mois d'août, a été animée, il s'est fait beaucoup de marchés aux divers foirails.

Il y a hausse sur les bœufs, aussi le mouvement est-il important.

Les bêtes à laine se vendent bien, les gras comme celles pour l'élevage.

Les veaux, de 0,75 à 0,85 le kilo, poids vif.

L'abondance de la volaille a fait qu'elle ne se vendait pas.

Les œufs de 0,45 à 0,55 c. la douzaine.

Pas de variations sur le prix du Blé et du grain en général.

Les oies, 8 et 9 fr. la paire.

Beaucoup de marchands étalagistes, trop nombreux pour faire de bonnes recettes. Les habitants de la localité paraissent contents.

Une VOITURE DE DION-BOUTON, neuve, dernier modèle, à céder pour cause de maladie à 4,500 fr. au lieu de 4,900 fr. (Prise à Puteaux dans la quinzaine environ) Ecrire E. JAVELLE, Saint-Etienne (Loire)

BULLETIN FINANCIER

On ne s'est occupé aujourd'hui que des opérations relatives à la liquidation du quinze. Les reports ont été très faciles, l'argent ayant été fort abondant et les engagements à proroger de peu d'importance.

Bien que les plus hauts cours cotés n'aient pas été également conservés, les allures du marché sont plutôt fermes.

Le 3 0/0 est à 101,57, le 3 1/2 0/0 à 101,77. Le Crédit Foncier se traite à 666, le Comptoir National d'Escompte à 588, le Crédit Lyonnais vaut 1033 et la Société Générale 615.

Les chemins français sont en hausse. Le Lyon et l'Orléans à 1,665 et le Nord à 2.127.

Le Suez s'élève à 3.730.

L'Extérieure cote 70,80, l'Italien, 97,40, le Portugais 25,80, le Russe 3 0/0 1891, 85,30.

Le Serbe 4 0/0 Unifié, a des demandes suivies à 68,05.

Le Turc D cote 25,20 et la Banque Ottomane à 527.

Tribunal de commerce de Cahors

Les créanciers vérifiés et affirmés de la faillite du sieur PEZET, marchand de grains demeurant à Cahors, rue Nationale, sont invités à se rendre le lundi 19 août 1901, à 2 heures du soir, salle d'audience du Tribunal pour délibérer sur le concordat proposé à ses créanciers par le dit PEZET.

Le Greffier,
A. POULVEREL.

DÉFENSE EXPRESSE DE CHASSER

Dans les propriétés désignées ci-après : COMMUNE DE DURAVEL

Viguier Courtot, au Mayne. — Maradènes, à la Paillolle. — Prunis, à Bruneau. — Lacour, au Coustalou et à Rouffiac. — Cavalie, aux Ons. — Andrac, à Mordagne. — Bataille, aux Ons. — Tourseiller au Tertre à Grimard et à la Taillade. — Dellaux à Rouffiac.

COMMUNE DE MONTCABRIER

Dejean, au Tuc. — Ardaille, à Bernat-Vignal. — Andrac, au Tuc. — Vialard, au Tuc. — Dauriac, à Frayssinet. — Dejean, à Frayssinet. — Delteil, à Salsat. — Frayssinoux, au Tuc. — Vayssières Basile, à Montcabrier. — Figuié François, à Montcabrier. — Figuié Jean, forgeron, à Montcabrier. — Rouquié, à Cuzorn. — Gaussin, à Courty. — Redon, à Courty. — Armand Grassies, à Montcabrier. — Castelnaud, à Montcabrier. — Figuié Théodore, à Montcabrier. — Bru, à Montcabrier. — Bubby, à Montcabrier. — Ségol Lucien, à Montcabrier. — Cabanes Louis, à Montcabrier. — Landiech, à Machy. — Jouffreau, à Montcabrier. — Delmas, au Roc. — Tonneller, à Salsat. — Delsuc, à Montcabrier. — Tourseiller, aux Termes de Girard. — A. Escande, à Montcabrier. — Delpeyrou, à Montcabrier. — Lemozy Paul, à Frayssinet. — Calassou, à Salsat. — Malvy Marcelin, de Montcabrier.

A VENDRE

Cuves, demi-muids, futailles et barriques. — Prix modérés. S'adresser à M. Jacques CLARY, presseur d'huile à Cahors, quai de Regourd.

LE

PUITS QUI PARLE

Par JEANNE SANDOL

VI

Oui, certes, le jeu de Mlle Davillier était remarquable, non seulement elle était une exécutante de talent, mais son jeu plein d'expression décelait une artiste passionnée. « Combien il est regrettable que l'extérieur de cette jeune fille soit si peu en harmonie avec son être moral, » se disait Pierre en considérant Geneviève. L'ensemble de sa petite personne, son teint maladif, frappaient à première vue, et sous l'empire de cette fâcheuse impression, on négligeait de détailler les traits de ce triste et jeune visage. Les admirables cheveux dorés de Geneviève perdaient leur éclat en encadrant un ovale amaigri, les yeux noirs, veloutés, occupaient une trop grande place dans cette figure étroite, les lignes pures de la bouche, décolorée, se dessinaient mal en se confondant avec la pâleur générale. Aucune élégance dans la mise, pas la moindre coquetterie féminine, ne venaient en aide à cette absence de beauté.

La toilette toujours correcte et simple de Geneviève rappelait la tenue du couvent et

amoindrissait encore la forme exigüe de sa petite personne.

Dans son for intérieur, Pierre décria que le manque de charme de Mlle Davillier était absolu.

C'est une calme et pure journée de septembre. Le soleil moins chaud permet de s'exposer à ses rayons. La verdure, dont les teintes sont déjà variées, est dans toute sa richesse. Sous les arbres touffus de l'enclos s'exhale un air humide et embaumé. Comme Paris est loin ! n'est-ce pas un petit coin du paradis, se dit Geneviève, qui circule seulement, à travers ce joli désordre qu'elle aime. Chemin faisant, elle relève une branche, dégage une touffe de fleurs de l'envahissement d'une liane, se baissant, se redressant ; elle va ainsi d'un arbre à l'autre, respirant avec délices les senteurs aromatiques des plantes froissées sur son passage. Geneviève se sent pleinement heureuse, le présent lui est bon, l'avenir lui sourit et la rassure ; que peut-elle craindre ? qu'a-t-elle à redouter ? qui pourrait troubler son existence si simple ? La supérieure du couvent n'a-t-elle pas dit que Geneviève était peu exigeante avec la vie et que le bonheur lui serait facile ?

Oui, certes, à qui demande peu, le bonheur est facile ; mais la destinée est parfois impitoyable.

En caressant les rêves sérieux de son modeste avenir, Geneviève a marché, elle vient d'atteindre sans bruit le fond du jardin. Une vigne en espalier s'étend le long de la clôture, quelques grappes mûres se montrent au mi-

lieu du feuillage. Un beau dessert, se dit-elle, songeant à son dîner trop incomplet, et sa main s'avance pour cueillir une des grappes à sa portée.

Au même instant, le bruit d'une détonation se fait entendre ; un cri retentit, accompagné de la chute d'un corps ; à ce cri deux autres cris ont répondu. Les traits bouleversés, l'épouvante au visage, Charles Davillier s'élance au pavillon, pâle comme un mort. Pierre Dérouville le suit. Quel spectacle frappe leur regard !... Là, au pied du mur, à quelques pas du pavillon, Geneviève est étendue inanimée, du sang tache ses joues livides. Les yeux fermés, la tête inclinée, la pauvre enfant ressemble à un oiseau blessé.

— Elle est morte ! Je l'ai tuée ! s'écrie Pierre avec désespoir.

— Tais-toi, dit Charles avec autorité ; aide-moi à la soulever.

Et, posant la main sur le cœur de Geneviève, il cherche si les battements se font sentir.

— Elle vit encore, dit-il d'une voix frémissante et méconnaissable. Avant tout, cherchons la blessure d'où le sang s'échappe. La tête n'est pas frappée, dit Charles en écartant les longs cheveux de sa sœur, essayant doucement ce pauvre visage ensanglanté.

— Ah ! voilà ! s'écria-t-il après avoir soulevé un des bras que recouvraient les plis de la robe...

Une plaie béante s'ouvrait sur la main crispée, une balle l'avait traversée.

.....
Le médecin est arrivé. Pierre est seul,

Charles et son père sont auprès de la jeune blessée. Avec quelle angoisse il attend la sortie du chirurgien ! Quel sera son arrêt ?... Grand Dieu ! lui, le meurtrier de cette enfant !... Ah ! c'est impossible ! Il fait un mauvais rêve... il va se réveiller... Non, la réalité est là, implacable.

Pierre ne peut plus supporter cette attente. Que se passe-t-il dans cette chambre où se décide une question terrible ! Le regard fixé sur cette porte par où va sortir son arrêt à lui avec celui de sa victime, il est immobile, pétrifié... Ah ! jamais il n'avait mesuré la réelle durée du temps... Enfin le chirurgien paraît ; sur ses traits, habitués au silence, on ne peut rien lire.

— Oh ! de grâce, docteur, un mot !... l'ai-je tuée ?... Vivra-t-elle ?... demande Pierre avec une exaltation qui touche à la folie.

— Calmez-vous, monsieur, répond le docteur avec une pitié profonde pour ce coupable désolé. La blessure est grave, très grave, mais il nous reste de l'espoir ; pour le moment, la vie n'est point en danger, les complications seraient à redouter ; mais l'état de la malade, son énergie, le calme de cette nature délicate et pourtant bien équilibrée nous viendra puissamment en aide. Espérez, monsieur, ajoutez avec bonté l'excellent homme.

— Ah ! docteur, si vous la sauvez, je fais vœu de ne toucher de ma vie à une arme à feu, en dehors des nécessités de la guerre.

(A suivre).

SOUS DEUX DRAPEAUX

PAR OUIDA
TROISIÈME PARTIE
XXVII
L'AMOUR D'UNE AMAZONE

Zachrist, qui entendait parfaitement tout ce qui se disait, ne prononça pas un mot; mais lorsqu'il eut achevé de vider le bidon, il se mit à regarder son brigadier avec un singulier éclat dans les profondeurs sombres et sauvages de ses yeux caves.

Ce n'était pas pour proférer un mot de remerciement; non! nul n'avait jamais entendu une parole de reconnaissance sortir de ses lèvres, et il en était fier.

C'était la brute la plus mal embouchée de toute l'armée; il pensait qu'une bonne action eût détruit à jamais sa réputation.

Néanmoins, ses yeux noirs et mauvais se remplirent d'un rayon... de ce rayon qui remplissait ceux du feu du bivouac, il avait murmuré pour la première fois: « Picpon se souviendra! »

— Quand quelqu'un me vole — murmura Cigarette — moi je le tue.

— Tu lui aurais donné à manger s'il en

avait eu besoin. Ne te calomnie pas, Cigarette: tu es trop généreuse pour être jamais vindicative.

— Bah! la vengeance est un droit.

— J'en doute. Dans tous les cas, aucun de nous n'est assez bon pour le revendiquer.

Cigarette haussa les épaules en silence; puis elle s'élança sur sa petite jument qu'elle avait amenée avec elle, et qui était fraîche et pleine de vigueur après une nuit de repos.

— Je vais vous accompagner avec les spahis, — dit-elle, comme une jeune reine aurait pu promettre sa protection à son escorte.

Il la remercia et se laissa retomber sur la paille.

On mit quatre autres blessés à côté de lui et les voitures sortirent lentement du camp, pour se rendre au quartier général; les spahis dans leurs grands burnous rouges les escortaient ayant au milieu d'eux leur favorite.

Quoique les nuits fussent froides alors et qu'il fallût prévoir de la neige avant peu, les journées étaient chaudes et même brûlantes.

Cigarette et les spahis n'y prenaient pas garde, ils étaient nés et rompus au désert; mais, quoiqu'ils fussent aussi bien abrités que possible sous une tente improvisée, les blessés souffraient horriblement. Les cousins et les moustiques les tourmentaient; après s'être agités sur la paille brûlante, plusieurs furent pris du délire, les uns finirent par s'endormir en murmurant des paroles incohérentes, d'autres restaient étendus les yeux grands ouverts dans une angoisse extrême.

La route était longue; le chemin mal tracé,

traversant la plupart du temps une contrée aride et désolée.

A midi, la chaleur devint intense; la petite troupe fit halte une demi-heure à l'ombre de rochers noirs et escarpés qui formaient le commencement d'une partie plus montagneuse et plus pittoresque du pays.

Cigarette s'approcha de l'ambulance improvisée, où Cecil était couché.

Il dormait... cette fois d'un sommeil paisible.

Elle remarqua que son visage et sa poitrine n'avaient pas été atteints par les insectes; il était doublement abrité par une chemise suspendue adroitement au-dessus de lui à l'aide de bâtons inclinés.

— Qui a pu faire cela? pensa Cigarette.

En regardant autour d'elle, elle aperçut Zachrist, le corps presque nu, debout, légèrement penché au-dessus de son camarade.

La chemise qui avait protégé Cecil était la sienne, et sur ses larges épaules et sur sa robuste poitrine, cousins et mouches s'étaient acharnés, agissant à leur guise sans être gênés.

En la voyant, une sombre rougeur de honte s'étendit sur la peau noire et rude de son visage brûlé par le soleil... honte qu'il n'avait jamais éprouvée lorsqu'il avait été surpris dans ses actions les plus coupables ou les plus barbares.

— Dame! — grommela-t-il d'un air farouche, — il m'a donné de son vin; il faut bien faire quelque chose en retour. Ma peau est tannée comme du cuir, voyez-vous! les moustiques

ne peuvent pas la percer; mais la sienne est une peau de femme... blanche et douce.

— Tu as raison, Zachrist, tu as raison. Un soldat français ne doit jamais accepter un bienfait d'un Anglais sans le surpasser en générosité. Tiens! voilà quelque chose à boire pour toi.

Elle connaissait trop bien l'étrange nature à laquelle elle avait affaire pour adresser au soldat un mot de remerciement.

— Tiens!... tiens!... je l'ai mal jugé, — murmura Cigarette.

Pendant tout le temps de la marche, elle donna à Zachrist une double portion de son eau mélangée de vin rouge qui était si précieuse et si bien accueillie, et, tout le temps de la marche, Cecil dormit; et l'homme qui l'avait volé, l'homme dont l'âme était souillée de meurtre, de pillage et de rapine, se tint debout à côté de lui, laissant les insectes sucer ses veines et percer sa chair.

Ce ne fut que lorsqu'ils approchaient du camp que Zachrist chassa l'essaim et remit sa vieille chemise.

(A suivre.)

Dépôt de glace

CHEZ EUPHRASIE IMBERT

Boulevard Gambetta.

A VENDRE

MAISON donnant accès — Place et Rue — 3 étages, cave et magasin. Beau revenu. — S'adresser au Bureau du Journal.

MAISON BONNE OCCASION. — 2 étages, grenier, cave et écurie. — S'adresser au Bureau du Journal.

MAISON LOUBEYRE

COIFFEUR-PARFUMEUR
Inventeur breveté S. G. D. G. — Patente en France, Angleterre, Belgique.
CAHORS, Boulevard Gambetta, CAHORS

Premier Prix à toutes les Expositions
Hors concours — Membre du Jury

Cette Maison se recommande par la nouvelle installation de son Salon de Coiffure (Hommes et Dames). Elle pratique l'antiseptie comme aucune maison de Paris ou de province ne le fait encore et elle ne craint, de ce chef, aucune concurrence. « Tout pour l'hygiène » telle est la devise de la Maison.

LOTION ANTISEPTIQUE DU D^r GELIS
Contre les Pellicules et la chute des Cheveux
— Résultat garanti. Prix: 2 fr. 50 et 1 fr. 50. — Flacon n° 2: 3 fr.

LE VERITABLE
EXTRAIT DE VIANDE
LIEBIG
est un
PUR JUS de VIANDE de BŒUF
TRÈS CONCENTRÉ
dont l'Utilité dans la Cuisine
journalière est incontestable.
SE VEND CHEZ TOUS LES ÉPICIERS ET
MARCHANDS DE COMESTIBLES.

Bibliographie

LE BON JOURNAL

Administration et Rédaction, 26 rue Racine Paris, 6^e. — Sommaire du 15 Août 1901.

V^{ie} Nacla: Chronique. — Charles Montagne: La Vengeance du Calabrais. — Pierre de Lano et Emmanuel Gallus: L'homme au capuchon gris (suite). — Louis Jacolliot: Les Chasseurs d'esclaves (suite). — H. de Balzac: Eugénie Grandet (suite). — Jules Mary: Soldats des Alpes (suite). — Georges Baume: Les Vendanges (suite). — Variétés.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 1498^e livraison (17 août 1901).

Le roman d'un sot, par François Deschamps. — Philippe de Champagne, par Louise Compain. — Massebiau. — La Lutte contre la peste, par Daniel Bellet. — Les chemins de fer électriques en Italie, par Daniel Bellet. — Tante Lolotte, par B.-A. Jeanroy. — Les Secrets de la Prestidigitation, par St J. de l'Escap.

Abonnements: France: Un an, 20 fr. six mois 10 fr. Union Postale, un an, 22 fr. Six mois, 11 fr.

Le numéro: 40 centimes.

Hachette et C^{ie}, boulevard Saint-Germain, 79, Paris, 6^e.

LA NATURE, Revue des sciences illustrée, Henri de Parville, rédacteur en chef (Masson et C^{ie}, éditeurs, 120, boulevard Saint-Germain, Paris.) 6^e
Sommaire du n° 1473, du 17 août 1901.

Nouveau terrassier mécanique, par Daniel Bellet. — Formation de nappes de glace, par Ph. Glangeaud. — Le Kilimandjaro, par E. A. M. — Nouvelles percées des Alpes Orientales, par E. A. M. — La nouvelle étoile de Persée, par F. Quéniésset. — Le sélecteur David et la métallurgie du cuivre, par P. de M. — Le dirigeable de M. Santos-Dumont, par G. Espitallier. — Un télémètre de poche, par Daniel Bellet. — Traversée d'une rivière par un régiment d'infanterie, par A. da Cunha. — Nécrologie. — Chronique. — Nouveau carburateur, par J. L.

Ce numéro contient 10 gravures et le bulletin météorologique de la semaine.

LE MONDE ILLUSTRÉ, 13 quai Voltaire Paris, Sommaire du numéro 2316 du 17 Août 1901.

GRAVURES. — Portraits (Nécrologie): Le prince Henri d'Orléans, dernier portrait et portraits d'enfance et de jeunesse. — M. Francesco Crispi.

Souvenirs du prince Henri d'Orléans (ses voyages, etc.) Le prince Henri, à dos d'éléphant. (1^{er} voyage aux Indes) — Le prince, dans la jungle. — Le prince et ses compagnons d'explorations. (Voyage au Tibet).

Dernières photographies faites par le prince Henri: Voyage en Cochinchine. — Palais d'été du Gouverneur général, au cap Saint-Jacques, et maison du prince Henri.

Allemagne: La mort de l'impératrice Frédéric: La Friedenkirche (Eglise de la Paix), dans le Parc de Sans-Souci, à Postdam, lieu de la sépulture. — Le mausolée de Frédéric III, auprès duquel repose l'impératrice défunte, dans la Friedenkirche.

Paris: L'accident de M. Santos-Dumont: Le ballon échoué dans les immeubles du quai de Passy (Grands hôtels du Trocadéro).

Les nouvelles salles de la Bibliothèque, le dépôt des manuscrits, etc.

Départements: Condé (Nord): Monument de la Clairon. — Doubs: Incendie de l'usine Pernod.

Italie: Naples: La villa Lina, résidence de M. Francesco Crispi. — Le cabinet de travail de M. Crispi, à la villa Lina. — Le secrétaire, M. Giampietro, et Brun le chien favori de Crispi.

Pays-Bas: Le séjour du Président Krüger, à Hilversum. La maison d'habitation. — La tonnelle dans le jardin. — Les enfants des Ecoles acclamant le président Krüger. — La promenade quotidienne dans le jardin: le Président accompagné du D^r Heymans, de M. Bredell et de M. Frickie Eloff. — Epée gauloise, offerte au Président Krüger.

TEXTE. — Chroniques: Courrier de Paris, par Philippe Maquet. La mort du prince Henri d'Orléans, par X. La mort de M. Crispi, par J. Carrère. M. Krüger à Hilversum (Pays-Bas), par Gribayédoff. L'accident de M. Santos-Dumont, par Faus. La mort de l'impératrice d'Allemagne, par X. Les quais de Constantinople, par L. de Montarlot. Carrier chez lui, par G. Lénôtre. etc. etc.

Explication des gravures, Echees, Rébus, Revue comique, Petit courrier des Théâtres, Semaine illustrée, par N. Nozeroy; Sport, par Wimille, Courses, par Archiduc; Les livres nouveaux; Chronique des livres, par A. B. Nouvelle: Mériadec, par Georges de Lys, illustration de M. Mahut.

Envoi gratis d'un numéro spécimen contre toute demande affranchie.

Le numéro 50 centimes.

SAINT-NICOLAS. — 22^e année. — Sommaire du n° 37 — du 15 Août 1901.

Cocorico, par Jules Chancel. — Treize gâteaux par XXX. — La fille des Boers, par Paul Rolland. — Colonel, parlez français, par M^{me} Grangeon. — Pierrot Don Quichotte, par tante Nicole. — Oiseau ou non, par V. Aury. — Tirelire aux Devinettes. — Boîte aux Lettres.

Illustrations de Ed. Gros
A. Bertrand, Geoffroy, etc. etc.
Envoi franco d'un numéro spécimen sur demande par lettre affranchie.

Bureaux à la Librairie Ch. Delagrave, 15, rue Soufflot, Paris, et chez tous les libraires.

Abonnements: Paris et Départements: six mois 10 fr.; un an 18 fr.

LE MONTEUR DE LA MODE. — Sommaire du 19 août 1901.

La partie modes est, comme toujours, des plus intéressantes. On trouve une foule de modèles inédits, d'objets de tous genres ayant trait à la toilette et la complétant à merveille.

Une page intéressante est consacrée à S. M. l'impératrice Frédéric, qui vient de mourir. C'est une étude fort bien écrite et accompagnée d'un beau portrait.

Pour les mamans, une jolie planche de costumes d'enfants de divers âges.

TOUR DU MONDE. — Journal des voyages et des voyageurs. — Sommaire du n° 33 (17 Août 1901).

1^o Quinze mois dans l'Antarctique. — Le premier hivernage dans la Banquise australe, par M. Adrien de Gerlache.

2^o A travers le monde: La Navigation flu-

viale au Congo, par Paul Bourdarie. — Découverte d'un nouvel intermédiaire entre l'homme et le singe. — La guérison du mal de mer.

3^o La France à l'Étranger: L'Or à la Côte d'Ivoire. — Les deux rives du Sahara. — Le Commerce maritime en Indo-Chine.

4^o Dans le monde du travail: Le Chemin de fer électrique de Chamonix au Fayet, par O. Jullien.

5^o Livres et Cartes.

6^o Conseils aux voyageurs: Météorologie. — Quel temps fera-t-il? — Préviction du temps. — Qu'est la météorologie? — Influence du soleil, par F. Quéniésset.

Abonnements: France, un an, 26 fr. Six mois, 14 fr. Union Postale, un an, 28 fr. Six mois, 15 fr.
Le numéro: 50 centimes.

Bureaux à la librairie Hachette et C^{ie}, 79, boulevard Saint-Germain, Paris, 6^e.

PRIME MUSICALE

Pour les lecteurs du Journal du Lot
Ceux de nos lecteurs qui découperont l'avis ci-dessus et l'envoieront accompagné de 20 centimes en timbres à M. Rosoor-Delattre éditeur et imprimeur de musique à Tourcoing (Nord), recevront, par retour du courrier, un morceau de musique de ses éditions. Indiquer si l'on désire: valse, polka, mazurka, gavotte, quadrille, morceau de genre, à 2 ou 4 mains, piano et chant, pianos et violon, piano et violoncelle
Tous morceaux à grand succès des meilleurs auteurs modernes.

Le propriétaire-gérant: A. COUESLANT.

LA TRANQUILLITÉ MUTUELLE

Société de Secours Mutuels en cas de Décès, en cas de Décès et de Survie après 20 ans de Sociétariat, en cas de Survie après l'âge de 55 ans (Retraite ou rentes viagères), et en cas d'infirmités prématurées.
Pour renseignements, s'adresser au Siège Social, 3, Allées Fénélon à Cahors (Lot)

10^c En Vente partout 10^c
La VRAIE MODE
Offre GRATUITEMENT dans tous ses numéros paraissant tous les Dimanches
Un Patron découpé grandeur naturelle
ET UN SUPPLÉMENT LITTÉRAIRE
ABONNEMENTS: un an, 6 francs; six mois, 3 fr. 50
ENVOI FRANCO D'UN SPÉCIMEN A TOUTE DEMANDE ADRESSÉE A
M. PRAT, directeur, 12, rue des Beaux-Arts, Paris (6^e année)